

ART. 32

N° CF113

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF113

présenté par  
Mme Rabault, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 32

**Mission « Travail emploi »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement suivants :

Programmes	Autorisation d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Accès et retour à l'emploi	2 061 923 333		676 730 000	
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi				
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail				
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail				
Dont titre 2				
Total	2 061 923 333		676 730 000	
Solde	+2 061 923 333			+ 676 730 000

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir les crédits du programme *Accès et retour à l'emploi* de la mission *Travail et emploi* destinés à financer la création en 2015 de 90 000 contrats aidés dans le secteur non-marchand et 50 000 emplois d'avenir. Pour rappel, l'Assemblée nationale a souhaité, à l'initiative de notre collègue Bruno Leroux, financer la création de 45 000 emplois aidés supplémentaires. Le rétablissement de ces crédits traduit la priorité donnée par la majorité à l'amélioration de la situation de l'emploi.